
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

17 Octobre 2017

OBJET : Versement de la prime de fin d'année 2017

L'an deux mille dix-sept et le Mardi dix-sept Octobre, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI,
Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-
Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-
CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,
Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ,
Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Thierry SANTELLI,
Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Bruno GENZANA,
Claude JORDA donne procuration à Gérard FRAU,
Henri PONS donne procuration à Maurice REY,
Patricia SAEZ donne procuration à Jean-Claude FERAUD,
Josette SPORTIELLO donne procuration à Henri JIBRAYEL

ETAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Christophe MASSE

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Versement de la prime de fin d'année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer aux agents départementaux, ainsi qu'aux agents de l'Etat mis à disposition du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et affectés aux archives départementales, ainsi qu'aux ouvriers des parcs et ateliers une prime de fin d'année, d'un montant net de 1 683,98 €.

Ce montant n'est plus revalorisé, il est donc reconduit à l'identique chaque année.

Le montant brut reste variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales, et de son temps de travail ainsi que de ses absences maladie.

La dépense, d'un montant de 12 090 200 € sera imputée sur les chapitres 012,016 et 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée